

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 02598 Société : RAM ABASSSS

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Hajj Baba Fouad

Date de naissance : 01.01.51

Adresse : 28 Rue 9 Juillet (ex-Velney) Franceville 2

CASA. Tél. : 06 67 31 98 Total des frais engagés : 705,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Iham CHAH
Médecin Général
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khattabi
Casablanca - Tél. : 05 22 28 24 55

Date de consultation : 16/11/2022

Nom et prénom du malade : BEARAADA BADAOUI Nafaa Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : bronchite - gastro-entérite

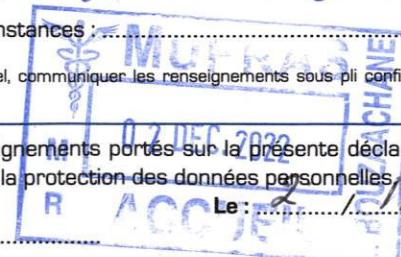
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASA Le : 16/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/2011	1C	1	15000	DOCTEUR ITHAM KHATTAB Medecin Généraliste Av 2 Mars, 3 Rés Abuelam Khattab Casablanca - Tel: 05 24 22 22 22
22/11/2011	1C	1	6	DOCTEUR ITHAM KHATTAB Medecin Généraliste Av 2 Mars, 3 Rés Abuelam Khattab Casablanca - Tel: 05 24 22 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
PHARMACIE JAWHARA	16/11/2011	32100	
DR. ABBAS BIBI PHARMASIE	22/11/2011	234140	
ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX		
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553			
	D	00000000	00000000			
	B	00000000	00000000			
	G	00000000	00000000			
DATE DU DEVIS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Han BERRADA BAD



Ordonnance

Casablanca, Le

B.P.

~~biovaac 500~~

~~100 ml 500~~

~~19,90~~



~~Toad~~



~~100 ml 300~~

~~19,90~~

~~sté - rimar~~



~~200 ml 500~~

~~19,90~~

~~46~~



~~Docteur Ilham CHAH
Médecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khattabi
Casablanca - Tél: 05 22 28 34 52~~

~~15,80~~

~~63,20~~

~~321,00~~

~~AV.2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca~~

~~الهاتف : 05 22 28 34 52~~

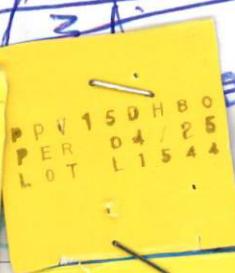
~~زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس~~

3, Rue Abdes

06 61 4

PPV 15 D H 80
PER 02 / 25
LOT 1744

2 - الدار البيضاء



LOT 104789/FCS
PER 04/2025
PPC 79,90

Sans alcool
Sans sucre

Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
www.biocodex.ma
P.P.C 90,90 DH



Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIQUE

الطبعة الأولى

COQUELUS 500 mg SUPPOSITOIRE ADULTES
12 SUPPOSITOIRES

6 778000 020363

Non-renouvelable

LOT 2205
EXP 02/2025
PPV 24.40 DH

PEBERRADA BANAOCA NEGRO

Ordonnance

24.40

Casablanca, Le.....22/11/2020

sappoed

LOT: 211541
PER: 05-2024
PPV: 140,00DH

Coqueliciné dal saupoud
15app° - 81.
140.00 - Odes 80
- 1gt x 7
- 70.00

Reflexiaid 5

Docteur Ilham CHAH
Medecine Generale
Av. 2 Mai, 3 Rue Abdeslam Khattabi
Casablanca - Tel.: 05 22 28 34 22

PHARMACIE JAWHARA
S. BELIJABIB
Dr. en Pharmacie
22, Rue Lamenais France - Ville II
Tel/Fax: 052 98 00 34 - CASABLANCA

LOT: 211541
PER: 05-2024
PPV: 140,00DH

2215911
2025/06
PPC 70 DHS

STICK

2215911
2025-06
PPC 70 DHS

STICK

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca

الهاتف : 06 61 46 84 49 / المستعجلات : Tél : 05 22 28 34 52

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2 - الدار البيضاء